



asbl SOCOBEL
Société de Contrôles Belges & Européens
Organisme de Contrôle Agréé par l'État
S.E.C.T.- Engins de levage - Ascenseurs
Installations Electriques

Siège Social & de correspondance: Rue des Bada 7
B-4317 LES WALEFFES
TVA: BE 875 896 340
ING: 340-0864401-72
Tel : 019/32 63 11
Fax : 019/56 73 38
E-Mail: secretariat@socobel.be

Affaire n°: E/05/0120/20150611/12

Date de visite : Le 11/06/2015

RAPPORT D'EXAMEN DE CONFORMITE/ DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE ET TRES BASSE TENSION

LIEU DE VISITE :	RESPONSABLE DES TRAVAUX:	PROPRIÉTAIRE/GESTIONNAIRE:
Nom, Prénom: Matexi	Nom, Prénom: Groenen Xavier S.P.R.L	Nom, Prénom: Matexi
Rue: De La Fontenale C 30	N°carte identité:	Chaussée De Louvain 379
B - 5300 ANDENNE	N° TVA: BE 0832.647.901	B- 5004 BOUGE

1. CONCLUSION:

L'installation est conforme au RGIE. La prochaine visite est à prévoir avant le : 06/2040 délai prescrit par la réglementation en vigueur.
 L'installation n'est pas conforme au RGIE. La prochaine visite est à prévoir avant le : Par le même organisme de contrôle (Art.274.2)
 Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment du contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens Dans le cas ou, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max.1 an des infractions subsistent l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à l'administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques

2. TYPE DE CONTROLE: Base de l'examen : RGIE et de la procédure interne : PRO-INS-E-02- 01- 02

<input checked="" type="checkbox"/> Art.270	<input checked="" type="checkbox"/> Mise en usage	<input type="checkbox"/> Modification	<input type="checkbox"/> Extension	<input checked="" type="checkbox"/> Art.86	<input type="checkbox"/> Art.271 bis	<input checked="" type="checkbox"/> Unité d'habitation	<input type="checkbox"/> Autre
<input type="checkbox"/> Art.271	<input type="checkbox"/> Périodique	<input type="checkbox"/> Contrôle		<input type="checkbox"/> Art.87	<input type="checkbox"/> Art.278	<input type="checkbox"/> Unité de travail domestique	
<input type="checkbox"/> Art.276 Obis	<input type="checkbox"/> Renforcement	<input type="checkbox"/> Transfert de propriété				<input type="checkbox"/> Parties communes	

3. DONNEES GENERALES DE L'INSTALLATION

Données distributeur : Nom du GRD : ...AIEG.....

EAN / EAN Non communiqué - Compteur kWh non placé

Protection branchement :63.....A/ Max. A placer. Colonne d'alimentation : Type : ...EXVB... - Section : ...4... X 150... mm²

Données installation:

Tension nominale: ...230..... V - Courant nominal max.:A - Type de prise de terre : boucle de terre - piquets

Câble d'alimentation tableau principal : Type : ...EXVB... - Section :4..... X10..... mm²

Description installation : voir annexes de ..1.. à ..5..... - Si revisite, voir plans suivant rapport :/.....

Disp de Sect Gén :63... A/.....300... mA - Nombre de tableau(x) :1... - Nombre de circuit(s) terminau(x) :12.....

CIRCUITS	PROTECTIONS	mm ²	CIRCUITS	PROTECTIONS	mm ²	CIRCUITS	PROTECTIONS	mm ²

4. MESURES - TESTS - CONTROLES VISUELS - SCELLE:

Contacts dir. - Contacts Indir. - Montage - Appareils - Matériel - I>/section - Schémas - Contrôle boucle de défaut

Résistance de dispersion de la prise de terre: 4,2 Ω / Isolement général : 500 MΩ / continuité de terre - Test dispositif diff.

Le dispositif différentiel général : était plombé - a été plombé - n'a pas été plombé - n'est pas plombable - absence de différentiel

5. INFRACTIONS - REMARQUES:

Infractions : <input checked="" type="checkbox"/> Néant	Remarques : <input checked="" type="checkbox"/> Néant
	Note: appartement B0. Note: cuisine, sanitaire et éclairage non montés et liaison équipotentiel à fixer.

Inspecteur (Nom et Signature)
Pour SoCoBel ASBL
Mr Didier Lavet

Le demandeur (Nom et Signature)
Groenen Xavier S.P.R.L

Visa du GRD